



Faut il aller au prud'hommes

Par **touns66**, le **04/02/2014** à **14:50**

bonjour a tous

voilas ça fait un an et demi que je suis dans ma société au moi de juillet dernier je me suis fais mettre en arrêt de travail alors que j'aurais put faire passer ça en accident de travail fin bon .

donc comme je disais ça fait donc depuis le moi de juillet 2013 que je suis en arrêt de travail suis a un hernie discale au jours d'aujourd'hui je n'ai toujours pas repris j'ai vue la médecine du travail qui m'a déclare inapte au poste que j'occupe .

j'ai également reçu un titre de travailleur handicapé du a ce problème de sante .

mon problème et de savoir ce que je dois faire car mon patron viens de me faire parvenir tous mes bulletins de paie depuis le mois d'aout pour le mois de novembre il n'a pas fais le nécessaire au près de la sécurité sociale pour que je puisse toucher mes indemnités journalières il n'a pas fait le nécessaire pour mon complément de salaire et au jour d'aujourd'hui je n'ai toujours pas reçu mon bulletin de paie de janvier ainsi le salaires qui m'est dut alors j'attends de vous des conseilles et me dire ce que je dois faire
merci

Par **P.M.**, le **04/02/2014** à **18:39**

Bonjour,

C'est le médecin traitant qui a dû vous prescrire un arrêt-maladie car je ne vois pas comment vous auriez pu vous y faire mettre...

Il faudrait savoir quelle ancienneté vous aviez au premier jour de l'arrêt mais votre exposé risque que précisions d'abord parce qu'il est étonnant que vous soyez resté depuis tout ce temps sans aucun revenu...

Ensuite vous dites que le Médecin du travail vous a déclaré inapte mais sans indiquer de date et si c'est en une visite pour danger immédiat ou en deux visites espacées d'au moins 2 semaines et pourquoi maintenant l'employeur devrait vous verser votre salaire...

De toute façon, il est grand temps que vous réagissiez et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste...